

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES Saint-Nazaire

Contribuer à un projet d'éducation à l'entrepreneuriat,
à l'autonomie et à la coopération pour les 16-18 ans

Les CJS en quelques mots :
« Apprendre en faisant, entreprendre pour apprendre »

Durant les 2 mois des vacances d'été, 15 jeunes coopérateurs et coopératrices, âgés de 16 à 18 ans, vont créer leur propre entreprise coopérative, afin de proposer des services aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités au sein de leur territoire.

Accompagnés par deux animateurs, ils vont découvrir l'entrepreneuriat coopératif : réaliser des prestations de service pour leurs clients, prendre des décisions collectivement, définir et mettre en œuvre une stratégie de commercialisation, décider de la répartition du chiffre d'affaires...

Les jeunes apprennent à exercer leur pouvoir démocratique, s'initient à la gestion d'une entreprise collective et se confrontent à la réalité du travail.

Au-delà du salaire gagné, les principes pédagogiques appliqués développent chez les jeunes la responsabilisation personnelle et mutuelle, la solidarité, la motivation, l'autonomie ainsi que la compréhension réelle de l'utilité des apprentissages. Ce modèle, qui existe au Québec depuis 1988, a été expérimenté avec succès en France depuis l'été 2013.

Contact : kevin@ouvre-boites44.coop



Lavage de voiture à la CJS de Saint-Sébastien

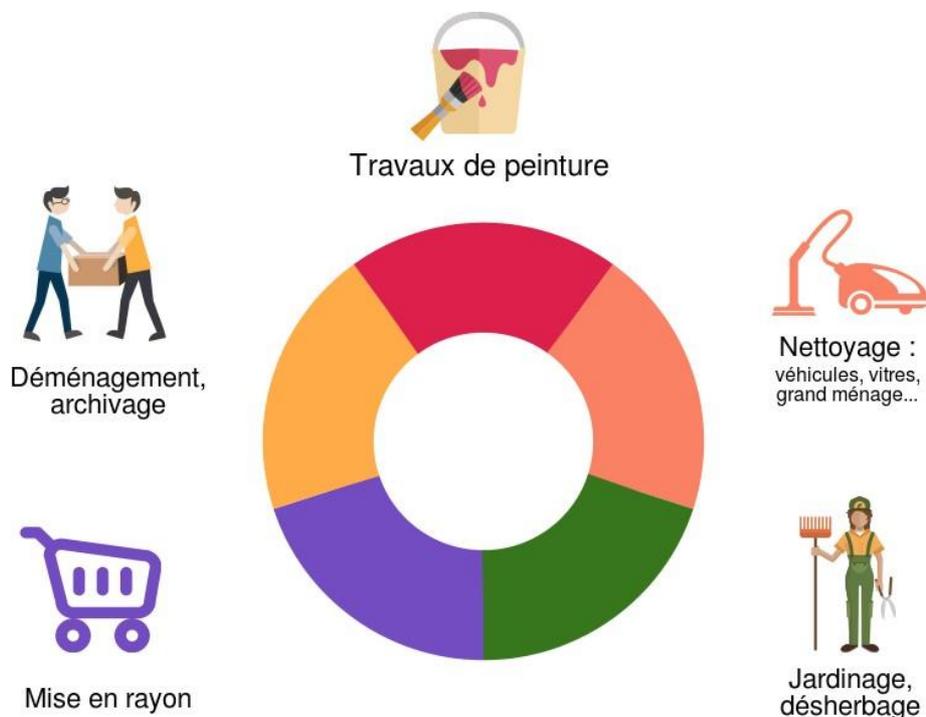


La CJS Jeun'SCOP de Saint-Herblain (2015)

Je suis une entreprise/un habitant : comment contribuer au projet ?

Solliciter la CJS pour une prestation :

La CJS commence début juillet, et nous savons qu'il est souvent compliqué de trouver une prestation réalisable à cette période de l'année. C'est pourquoi nous vous proposons d'y réfléchir dès à présent. Voici quelques exemples des services réalisables par les jeunes coopérants, tout en sachant que d'autres types de prestations seront proposées en fonction de leur envies :



Et légalement ? La CJS est sous la responsabilité légale de l'Ouvre-boîtes 44, coopérative d'activités et d'emploi. Toute prestation donnera lieu à un devis et à une facture, les coopérants sont assurés pour les tâches réalisées.

Vous pouvez également :

- ✓ Faire connaître la CJS autour de vous
- ✓ Venir échanger avec les jeunes entrepreneurs sur votre expérience et votre parcours de créateur
- ✓ Partager vos compétences afin qu'ils assurent leurs prestations avec professionnalisme
- ✓ Prêter du matériel

En partenariat avec :

